



2025-2026

Ecole Joséphine Baker

Livret périscolaire



Le mot du maire

C'est avec une grande joie que nous vous accueillons à l'école Joséphine BAKER. Pour rappel, la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. La Nation confie à l'Ecole la mission de faire partager aux enfants les valeurs de la République. L'Ecole est laïque et assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire et de tous les citoyens.

L'Ecole communale, c'est l'oxygène d'une commune, son pôle névralgique ! Ce lieu, sera l'apprentissage pour votre enfant de la découverte, du respect, du partage et de la sensibilisation à la protection de la Nature.

Nous formons avec les communes de Grignols et Jaure un RPI dynamique, investi pour le bien-être de l'enfant et soucieux d'apporter une écoute particulière aux familles. Dans notre école, votre enfant y trouvera toujours une attention particulière dans le respect qu'il se doit.

Le personnel municipal est à votre disposition et écoute comme l'ensemble de l'équipe éducative. Nous nous efforçons depuis de nombreuses années à rénover l'ensemble des bâtiments scolaires et investissons dans le matériel pédagogique et numérique. La restauration du midi est également un élément important pour l'enfant. Nous proposons une restauration de qualité, tournée vers le Bio et le local.

Nous croyons en une école ouverte ou les familles, l'équipe pédagogique et le personnel municipal travaillent main dans la main pour accompagner chaque enfant sur le chemin de la réussite.

Nous vous souhaitons une agréable rentrée.

A bientôt

Yannick ROLLAND

Maire

Le personnel municipal



L'inscription dans les services municipaux

Les services gérés par la municipalité présents à l'école sont l'accueil périscolaire (garderie) et la restauration.

Pour inscrire vos enfants vous devez compléter un dossier de renseignements pour chacun d'entre eux.

Ce dossier vous est remis par l'école, il doit être daté et signé impérativement.

Ensuite, nous vous demandons de le remettre à Mme Véronique GUEYTOU à l'accueil périscolaire ou en mairie, dès la semaine de rentrée.

Si les renseignements demandés venaient à être modifiés en cours d'année vous voudrez bien nous en informer par écrit.

L'acceptation de vos enfants à bénéficier des services municipaux est conditionnée à la remise de ce dossier.



Le restaurant scolaire

Le repas des parents

Vous pouvez partager le repas de votre enfant au restaurant scolaire. Pour cela une inscription préalable un mois à l'avance est nécessaire dans la limite d'une par foyer et par année scolaire.

Les inscriptions se font par mail à l'adresse suivante :
mairie.manzacsurvern@gmail.com

Un mail de confirmation vous sera ensuite adressé. Le repas sera payant (prix d'un repas adulte, 5€). Il en sera de même pour les personnes inscrites qui n'auront pas prévenu la mairie de leur absence au préalable.
Un menu mensuel à thème est prévu.



Les tarifs

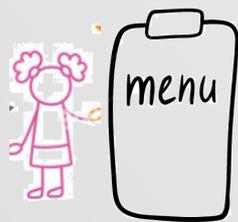
Les repas sont facturés selon un forfait mensuel de 39.30€.

Le repas occasionnel est à 3.50€.

L'accompagnement et la remise à température d'un repas fourni par la famille dans le cadre d'un plan d'Accompagnement individualisé (P.A.I) vous sera facturé 1€.

Si votre enfant est absent deux jours consécutifs ou plus, le remboursement des repas sera effectué.

Le conseil municipal peut modifier les tarifs en cours d'année.



Vous pouvez consulter les menus sur le site internet de la mairie :
www.manzacsurvern.com.

Pour la deuxième année consécutive, le restaurant scolaire a obtenu la labellisation **ECOCERT de niveau deux**.

Le label Ecocert « En Cuisine » est le premier cahier des charges français dédié à la restauration collective durable. Ce label impose des critères non seulement au contenu de l'assiette mais aussi à l'établissement. Il prend en compte les enjeux sociétaux, environnementaux et de santé publique en 3 niveaux de labellisation.



L'accueil périscolaire

Pour des raisons d'assurance, seuls les enfants inscrits à l'accueil périscolaire (garderie) pourront bénéficier de ce service.

Les tarifs sont appliqués à la présence des enfants.

Il est donc possible de faire une inscription pour l'année afin d'utiliser le service en cas de besoin.

L'accueil périscolaire est assuré, tous les matins de 7h00 à 9h00 tous les soirs de 16h30 à 18h45.

Les tarifs

Quotient Familial	Matin	Soir
Tarif 1 < 623€	1,00 €	1,35
Tarif 2 de 623€ à 1000€	1,20 €	1,55
Tarif 3 > 1000€	1,40 €	1,75



Le quotient familial et le numéro d'allocataire CAF ou MSA doivent **IMPÉRATIVEMENT** être indiqués dans le dossier remis à la rentrée sinon la commune se verra dans l'obligation de facturer avec le quotient familial non connu (montant maximum).

Le conseil municipal peut modifier les tarifs en cours d'année.

La facturation

A la fin de chaque mois, une facture cantine et périscolaire (nombre de demi-journées de présence durant cette période) vous sera adressée.

Les modalités de paiement sont les suivantes :

- le prélèvement automatique (autorisation et RIB à fournir)
- ou par chèque auprès du Trésor Public, 15 rue du 26^{ème} RI, 24053 Périgueux cedex
- ou par PAYFIP (TIPI) 24h/24 et 7j/7.



Le transport scolaire

Le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine assure la compétence des transports scolaires (liaison entre les deux écoles du RPI).

Les inscriptions se font auprès du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires (SITS) à la mairie de Saint Léon sur l'Isle.

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.

SITS 24

Tel : 06 79 75 88 89

Courriel : sits24110@gmail.com

Site internet : sits-24.com



Les Travaux

Rénovation de la cour

Vacances d'été : les travaux débutent par le ravalement de la façade du bâtiment (garderie), le changement du chauffe eau, et les travaux sur la réserve d'eau.

Rénovation thermique
Pendant les vacances,
pose de films thermiques
4 saisons sur les vitrages
de la façade de la classe
maternelle, côté cour.

Sécurité incendie

Pose d'un second avertisseur sonore et changement du déclencheur manuel de l'alarme incendie.

Entretien annuel

Peinture des menuiseries extérieures de la classe de maternelle.

Les prestations du CCAS

Le champ de compétence du Comité d'Action Sociale (C.C.A.S) de la commune de Manzac sur Vern se limite à son territoire.

En conséquence, les prestations du CCAS s'adressent exclusivement aux familles manzacoises.

L'accueil de loisirs sans hébergement (A.L.S.H) de Coursac

Les enfants de Manzac sont accueillis au centre de loisirs de Coursac le mercredi et pendant les vacances scolaires à la journée ou à la demi-journée.

Le CCAS de la commune de Manzac aide les familles manzacoises pour la prise en charge des frais, à raison de 2€ par journée complète avec repas.

Cette somme est directement déduite de la facturation qui est envoyée à la famille par le CCAS de Coursac.



ALSH Coursac

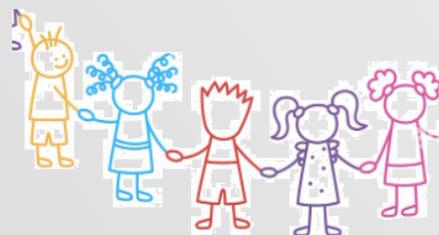
3 route des écoles – 24430 Coursac

Tel : 05 53 03 22 10

Mail : accueildeloisirs@coursac.fr

La première rentrée en petite section à l'école maternelle

Pour donner un coup de pouce aux familles dont un enfant rentre pour la première fois en petite section à l'école maternelle, le conseil d'administration du CCAS a créé une aide. Elle se présente sous la forme d'une carte cadeau d'une valeur de 50€. Elle est remise à chaque famille dans le courant de la semaine de rentrée.





Mairie de Manzac sur Vern

Tel : 05 53 54 28 73

Courriel : mairie.manzacsurvern@gmail.com

www.manzacsurvern.com

facebook

Ecole Joséphine Baker

Tel : 05 53 54 28 08

